

DÉCISION DU MAIRE N° 2022/12/158

Objet : 158 - Marché n° VN21043 - Assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la passation d'une délégation de service public pour l'exploitation du centre aquatique de Vire Normandie- Avenant 1

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par la société ESPELIA,

Décide

De donner son accord à la signature de l'avenant 1 - VN21043 d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la passation d'une délégation de service public pour l'exploitation du centre aquatique de Vire Normandie avec la société ESPELIA domiciliée 80 rue Tiatbout à PARIS (75009).

Le présent avenant a pour objet l'ajout de ligne des prix nouveaux :

	ESPELIA	ASR AVOCATS	TOTAL
Tâche 1 Analyse des offres intermédiaires	731.250 €	365.625 €	1 096.875 €
Tâche 2 Tour de négociation (sur site, une journée) avec 3 candidats	1 375.00 €	1 125.000 €	2 500.000 €
TOTAL	2 106.250 €	1 490.625 €	3 596.875 €
TVA à 20%	421.250 €	298.125 €	719.375 €
TOTAL T.T.TC	2 527.500 €	1 788.750 €	4 316.250 €

Le montant des prestations est affecté au 15 000€ HT maximum par an (prestations commandées par bons de commande au fur et à mesure du besoin).

Fait à Vire Normandie, le 15 décembre 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221219-158-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

Affichage : 19/12/2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Décision du Maire n°2022/12/158 du 15 décembre 2022



Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER